



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SEANCE MARDI 28 FEVRIER 2017 à 19H30 convocation du 22 février 2017

Le conseil municipal de la commune de Saint-Chinian s'est réuni mardi 28 février 2017, à 19 heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ENJALBERT, maire

Présents : M ENJALBERT Bruno, MME FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, MME DJOUADI Nassima, M DUPRE Lucien, MMES LANDES Anne-Marie, PECH Claudette, M GAVALDA Raymond, M DUVAUT Patrick, MMES HENRIC Marie-Pierre, RAVOLET Sylvie, CALAS Patricia (pouvoir M DUVAUT Patrick), M SYLVESTRE Lucien (Pouvoir M Robert SISQUES), MMES MAURY Sylvie, COMBES Catherine, M SISQUES Robert,

Absents : M TAILHADES Pierre, Mme CALMEL Corinne, Mme PORTAL Joëlle

Secrétaire : M SISQUES Robert

Lecture du compte rendu de la séance du 06 décembre 2016 par Mme Sylvie MAURY, secrétaire de la séance approuvé à l'unanimité des membres présents.

M le maire propose à l'assemblée de modifier la chronologie de l'ordre du jour afin de permettre à monsieur Guillaume LAURANT Responsable du service urbanisme à la Communauté de communes SUD-HERAULT, de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le PADD constitue la pièce de cohérence du PLUi, il définit et arrête, les grandes orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement du territoire intercommunal, il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire, pour compléter l'offre d'équipements et de services en adéquation avec les attentes des collectivités, améliorer l'accessibilité interne, accompagner l'aménagement numérique, reconquérir les centres anciens, optimiser et sécuriser les ressources en eau, prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement du territoire et préserver le cadre de vie.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations du PADD organisé dans la cadre de la mise en place du PLUi, à l'unanimité des membres présents.

De même a été approuvé à l'unanimité, le périmètre de l'opération intercommunale « Cœur de village ». La communauté de communes SUD-HERAULT en partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles a réalisé un inventaire sur la bâti communal en cœur de village pour définir un périmètre regroupant un ensemble de bâtiments par communes, pouvant faire l'objet d'attribution de subventions dans le cadre de réhabilitation de bâtiments dégradés en logement. Les services communautaires prendront contact directement avec les propriétaires concernés par le périmètre qui sera révisable ou reconductible selon les résultats obtenus.

Après avoir procédé à la modification des commissions communales à 15 voix Pour 1 Abstention, consécutivement à l'élection de madame Marie-Pierre HENRIC, maire adjoint au cours de la séance du 6 décembre 2016, l'ordre du jour appelant les finances, le conseil municipal a procédé à l'examen détaillé des comptes de

marché pour la fourniture et l'installation d'un dispositif de vidéo protection urbain avec la société ENGIE INEO INFRACOM pour un montant de 83 394.46 € HT

Au chapitre des questions diverses, les conseillers sont invités tour à tour à prendre la parole. Mme Maury déléguée à l'école maternelle informe l'assemblée d'une demande de subvention présentée par la Directrice de l'école maternelle. Elle rappelle également un courrier adressé par M Tronc concernant la restauration de l'harmonium. M le maire précise que toutes les demandes de subvention seront examinées dans le cadre du vote du budget. Il précise également à l'intention de madame la directrice de l'école maternelle, combien il est important de respecter la procédure de communication par mail ou courrier et la nécessité régulièrement de dresser un état des lieux et faire remonter par écrit toutes les demandes d'intervention qui sont nécessaires tant au bon fonctionnement qu'au bon entretien des bâtiments afin que la demande soit prises en charge par les services techniques dès que possible.

M Gavalda informe que des jeunes enfants à l'aire de jeux sont importunés par des adolescents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Fait à Saint-Chinian, le 1^{er} mars 2017
Bruno ENJALBERT
Maire

The image shows a collection of approximately 15 handwritten signatures. Some are in blue ink, others in black. Some signatures are accompanied by names written in cursive or printed text. Visible names include 'Lisage', 'Sylvester', 'Pateau', 'Gavalda', 'Maury', 'Tronc', and 'Enjalbert'. The signatures are scattered across the lower half of the page.